

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

Absents : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2024/06/21 – Révision des intitulés de fonction et montants de l'IFSE – régime indemnitaire des agents hors policiers municipaux

Vu les délibérations n°2017/09/04, n°2020/07/03 et n°2022/04/09 qui, conformément à la loi et aux décrets successifs afférents au RIFSEEP, comprenant une part fixe, l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et une part variable, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui prévoit une mise en place à partir du 1er janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial commun réuni le 10 décembre 2024 ;

Considérant pour mémoire, concernant l'IFSE, que les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- 2° Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Considérant que l'IFSE est fixé individuellement selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions ;

Considérant qu'il est proposé de réviser le tableau des groupes de fonctions et des montants maxi du dispositif IFSE afin de garantir l'égalité entre les différents cadres d'emploi et s'adapter aux réalités des fonctions occupées ;

Considérant que la proposition de nouvelle grille est la suivante :

Cat	Groupe	Intitulé de Fonctions	Référence Etat Plafonds RIFSEEP max annuels en €	Planchers mini annuels IFSE + CIA	Plafonds maxi annuels IFSE + CIA
A	A1	Direction Générale des Services	36 210	10 000	36 210
	A2	Responsable de Pôle, Directeur/rice d'un établissement	32 130	4 500	32 130
	A3	Responsable de service ou Chargé de mission expert responsable d'un domaine	25 500	3 500	25 500
B	B1	Responsable de Pôle	17 480	5 200	17 480
	B2	Responsable de service ou encadrant d'équipe, coordonnateur ou chargé de mission expert d'un domaine	16 015	2 500	16 015
	B3	Expert	14 650	1 800	14 650
C	C1	Responsable de Pôle, responsable de service ou encadrant d'équipe, coordonnateur ou expert responsable d'un domaine	11 340	3 500	11 340
	C2	Expertise	10 800	2 500	10 800
	C3	Agent opérationnel aux sujétions spéciales, agents opérationnels		1 320	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ADOPTER** les modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel portant sur les intitulés de fonctions et montants maxi et les **SUBSTITUER** aux précédents à compter du 1/01/24 ;
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

PUBLIÉ LE... 20 DEC 2024

Le Maire


 Laurence AUSINA